

Votre enfant présente des signes qui pourraient faire penser à la COVID-19.

- ➔ **Prenez contact avec votre médecin traitant** le plus rapidement possible
- ➔ S'il vous demande de réaliser **un test de Covid -19** faites-le à la date demandée et notez la date du test :
- ➔ **Informez aussitôt** le directeur d'école ou le chef d'établissement des démarches en cours
- ➔ Si vous rencontrez des **difficultés** dans ces démarches parlez-en au directeur ou chef d'établissement

En attendant votre enfant doit :

- **rester à la maison** en respectant au maximum la distanciation physique
- se laver souvent les mains
- éviter d'approcher des personnes **fragiles** ou des personnes **âgées de plus de 65 ans**.

- ➔ Si le **test est positif** reprenez contact **immédiatement** avec votre médecin traitant et **informez** le directeur d'école ou le chef d'établissement

Quelle que soit la situation, votre enfant ne pourra revenir à l'école **qu'avec l'avis de votre médecin traitant** (sans avis médical il aura une éviction de 14 jours).

Cette démarche est très importante pour **votre enfant**, pour **sa famille**, pour ses **camarades de classe et le personnel** de l'école ou de l'établissement.

Merci de votre collaboration !

Ensemble luttons contre la propagation du virus

Votre enfant présente des signes qui pourraient faire penser à la COVID-19.

- ➔ **Prenez contact avec votre médecin traitant** le plus rapidement possible
- ➔ S'il vous demande de réaliser **un test de Covid -19** faites-le à la date demandée et notez la date du test :
- ➔ **Informez aussitôt** le directeur d'école ou le chef d'établissement des démarches en cours
- ➔ Si vous rencontrez des **difficultés** dans ces démarches parlez-en au directeur ou chef d'établissement

En attendant votre enfant doit :

- **rester à la maison** en respectant au maximum la distanciation physique
- se laver souvent les mains
- éviter d'approcher des personnes **fragiles** ou des personnes **âgées de plus de 65 ans**.

- ➔ Si le **test est positif** reprenez contact **immédiatement** avec votre médecin traitant et **informez** le directeur d'école ou le chef d'établissement

Quelle que soit la situation, votre enfant ne pourra revenir à l'école **qu'avec l'avis de votre médecin traitant** (sans avis médical il aura une éviction de 14 jours).

Cette démarche est très importante pour **votre enfant**, pour **sa famille** et pour ses **camarades de classe et le personnel** de l'école ou de l'établissement.

Merci de votre collaboration !

Ensemble luttons contre la propagation du virus